COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD
99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul
Tel : 03.28.07.71.25
Email : cd59volleyball@gmail.com Site : cdvbnord.com

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
Coupe du Nord M13 Masculins ou Féminines saison 2022/2023

Ce RPE précise les particularités de cette épreuve, il complète le Règlement Général des Epreuves Départementales RGED.

Table des matières

Art 01 – GENERALITE 2
Art 02 – FAIR PLAY 2
Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS 2
Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA 2
Art 05 – DROITS SPORTIFS 2
Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF 2
Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS 2
Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT 2
Art 09 - QUALIFICATION DES JOUEURS (SES) ET DE L'ENCADREMENT 2
Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEURS (SES) 3
Art 11 – CALENDRIERS 3
Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES 3
Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES 3
Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE 3
Art 15 – BALLONS 3
Art 16 – POLICE, DISCIPLINE, SECURITE 4
Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS 4
Art 18 – EQUIPES 4
Art 19 – FEUILLE DE MATCH 4
Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE - ARBITRAGE 4
Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN 4
Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS 4
Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS 5
Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS 5
Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE 5
Art 26 - FORMULE SPORTIVE 5
Art 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION 5
Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT 5
Art 29 – FORFAIT GENERAL 5
Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES 6
Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION 6
Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE 6
ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DU NORD 7

Art 01 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Coupe du Nord M13	
Catégorie	M13 Benjamins (es)	
Abréviation	DBM ou DBF	
Commission sportive référent	CDS	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 02 – FAIR PLAY

Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS

Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA

Art 05 – DROITS SPORTIFS

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Fonction des engagements
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui *
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

* La participation est réservée aux équipes du Nord participant au championnat M13 Interdépartemental. Sont inscrites d'office les équipes évoluant en premier phase de ce championnat. Les GSA ayant plus de 2 équipes inscrites dans ce championnat peuvent demander à n'inscrire que les 2 premières équipes. Inscription facultative, par mail au Comité, pour les équipes qui s'engagent en championnat en 2ème phase.

Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF

Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS

Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT

Pas de droit d'engagement

Art 09 - QUALIFICATION DES JOUEURS (SES) ET DE L'ENCADREMENT

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition volley ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*
Type de licence mutation autorisée	Régionale ou Nationale ou Exceptionnelle
Option OPEN ou PPF autorisées	Oui

* Doit figurer sur le listing issu du logiciel Fédéral et datant de moins de 2 jours

Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEURS (SES)

Se référer au tableau des sur-classements édité par la Ligue des Hauts de France

Catégories autorisées	
M15 et au-dessus	Interdit
M13	Oui
M11	Oui
M09 avec simple surclassement	Oui
M07	Non

Après demande écrite, certaines dérogations spécifiques peuvent être accordées entrainant des limitations dans l'évolution de l'équipe. (Perte de la rencontre éventuellement)

Art 11 – CALENDRIERS

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	15H00
Plage d'implantation autorisée	Samedi 15H00 – 18H00 Dimanche 09H00 11H00*
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	8 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Non

Sauf accord entre les GSA
* Dimanche 11H00 – si plus de 140km Aller
* Samedi 14H00 en accord avec les clubs adverse

Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres (arbitrage par le club recevant)	H - 15 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence du marqueur	Pas de marqueur
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	15 minutes

Au niveau départemental, il n'est pas imposé au GSA organisateur de fournir de l'eau à l'équipe adverse.

Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES

Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE

Art 15 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	4 par équipe
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 16 – POLICE, DISCIPLINE, SECURITE

Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS

Art 18 – EQUIPES

Art 19 – FEUILLE DE MATCH

Possibilité est donnée aux GSA d'utiliser l'application FDME « Feuille De Match Electronique » (Feuille simplifiée) mise à disposition par la FFVolley, dans ce cas il ne sera pas établi de feuille papier. Attention, pas d'indemnité de marqueur prévue à ce niveau, ni de feuilles de position. Si pas de FDME les feuilles de match sont établies sur la base des feuilles de match Régionales jeunes / Départementales (petite feuille).

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, 2 entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence « Compétition ou Encadrement ou Pass-Bénévole». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Pas de marqueur officiel, chaque équipe établit la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **quinze (15) minutes** avant l'heure du début de la rencontre. Les joueurs ou joueuses seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.
Si à H-15 une équipe est incomplète, elle pourra être complétée jusqu'à l'heure H. Dans ce cas, l'arrivée tardive (entre H-15 et H) d'un ou plusieurs joueurs ou joueuses ne remet pas en cause l'heure H de début de rencontre, seul l'arbitre décide de l'heure de début de rencontre après avoir entendu les causes du retard.

Si à l'heure de la rencontre, une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs ou joueuses, elle sera déclarée «Forfait » par l'arbitre. La commission sportive confirmera ou non cette décision.

Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE - ARBITRAGE

* Voir aussi article 13
* Arbitrage par un jeune arbitre ou un arbitre du GSA recevant lors des premiers tours, aucune indemnité ne sera due dans ce cas. Toutefois, si un des 2 GSA souhaite un arbitrage neutre, il en fera la demande écrite à la CDA un mois avant la date de la rencontre avec copie au GSA adverse. Les indemnités d'arbitrages et frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du GSA demandeur.

  Une désignation d'arbitrage neutre est effectuée par la CDA à partir des ¼ de finales. Les indemnités sont définies dans le règlement financier du Comité.
  En finale, les frais d'arbitrage sont pris en charge par le Comité.

Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN

Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS

Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Dimanche avant 20H00
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche	Dimanche avant 20H00
Adresse d'expédition des feuilles de match papier : *COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD* *99, rue Schuman* *59700 MARCQ EN BAROEUL*	

La feuille de match papier doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1er jour ouvré suivant la rencontre *(cachet faisant foi).*

Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS

Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE

Dans l'équipe, joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou OPEN	2
Nombre maximum de joueurs (ses) étranger (ères) hors UE	2
Nombre maximum de joueurs (ses) de genre opposé	2*

* La demande de mixité doit être validée au préalable par la C.D.S.

Le nombre maximum de joueurs, joueuses inscrits sur la feuille de match est de 8, pas de libéros.

Art 26 - FORMULE SPORTIVE

Les équipes sont affectées par la CDS dans une grille de rencontres, le tirage au sort intégral est effectué en début de compétition. Elimination à chaque tour de l'équipe ayant perdu la rencontre.
Voir tableau en annexe.
Matches Aller simple organisé par le groupement sportif affilié recevant. Voir tableau article 16.

Sauf problème particulier, toutes les finales des différentes catégories, Seniors, M15 et M13 Masculines ou Féminines se jouent le même jour sur le même site.

Art 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION

A l'issue de cette compétition, le vainqueur se voie attribué la Coupe du Nord de sa catégorie.

Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT

Art 29 – FORFAIT GENERAL

Une équipe déclarée « Forfait général » dans son Championnat M13, sera également déclarée Forfait en coupe, sans frais complémentaires.

Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES

Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION

Pas de DAF pour cette compétition.

Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD
99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul
Tel : 03.28.07.71.25
Email : cd59volleyball@gmail.com Site : cdvbnord.com

ANNEXE : GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DU NORD

En vert les clubs recevant. DBM (Masculins) ou DBF (Féminines)

1er Tour 26 ou 27 NOVEMBRE 2022			2eme Tour 21 ou 22 JANVIER 2023			3eme Tour 18 ou 19 MARS 2023			4ème Tour 20 ou 21 Mai 2023			Finale Samedi 10 JUIN 2023		
Match		1/16 Coupe	Match	Tour précédent	1/8 Coupe	Match	Tour précédent	1/4 Coupe	Match	Tour précédent	1/2 Coupe	Match	Tour précédent	Finale
DBM-016			DBM-008	V DBM-016		DBM-004	V DBM-008		DBM-002	V DBM-004		DBM-001	V DBM-002	
DBM-017				V DBM-017			V DBM-009			V DBM-005			V DBM-003	
DBM-018			DBM-009	V DBM-018										
DBM-019				V DBM-019										
DBM-020			DBM-010	V DBM-020		DBM-005	V DBM-010		DBM-003	V DBM 006				
DBM-021				V DBM-021			V DBM-011			V DBM 007				
DBM-022			DBM-011	V DBM-022										
DBM-023				V DBM-023										
DBM-024			DBM-012	V DBM-024		DBM-006	V DBM-012							
DBM-025				V DBM-025			V DBM-013							
DBM-026			DBM-013	V DBM-026										
DBM-027				V DBM-027										
DBM-028			DBM-014	V DBM-028		DBM-007	V DBM-014							
DBM-029				V DBM-029			V DBM-015							
DBM-030			DBM-015	V DBM-030										
DBM-031				V DBM-031										